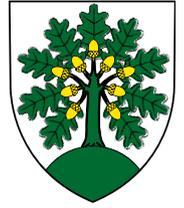


MONTANAIRE

magazine

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE MONTANAIRE



FESTIVAL DES NOISETTES

AVIS AUX LOGEURS

ESTIVAGE DE DENEZY

UNION23

COMPTES 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL

TAILLE DES HAIES

N°01 - SEPTEMBRE 2022

N°31 - SEPTEMBRE 2022

N°31 - SEPTEMBRE 2022

LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ

Toutes belles, toutes neuves,

Je parle bien évidemment de la réfection des routes du village de Thierrens.

C'est en avril 2021, en plein Covid que le chantier pour la réfection de la route d'Ogens, celle de St-Cierges, de Moudon et de la rue du Collège à Thierrens a commencé. Mais petit retour en arrière afin de bien comprendre les mécanismes, le long parcours et le déroulement de la réfection de la chaussée à Thierrens. La première pièce de l'édifice commence en début de législature par un état général des routes de Montanaire, ce qui permet de fixer des objectifs à long terme et des choix sur les tronçons de routes à rénover. Après la rénovation des routes du village de Neyruz, le choix du prochain grand chantier routier sera Thierrens.



Pascal Arbenz
Municipal



C'est au début 2018 qu'une étude sur les besoins de rénovation de la chaussée est faite par un bureau d'ingénieur préalablement choisi par la Commune et une délégation de la Commune. Le choix se porte sur la route d'Ogens, celle de St-Cierges, de Moudon et de la rue du Collège à Thierrens.

Courant 2018, avec le bureau d'ingénieur et la délégation de la Municipalité une réflexion est faite pour déterminer les travaux à entreprendre: Création de trottoirs, éventuellement dans la mesure du possible élargissement de ceux existants: Amélioration du tracé: sécurité du trafic et des piétons. Il est également important de s'occuper de tout ce qui se trouve sous la chaussée: L'eau potable, l'eau de pluie, les égouts par un contrôle caméra, le gaz, le téléphone et l'électricité, ainsi qu'un contrôle des fondations de la route par sondage.

Puis, fin 2018 arrive l'avant projet concocté par le bureau d'ingénieur, qui doit être approuvé par la Municipalité. Une fois l'avant projet accepté en Municipalité, le dossier est transmis au Canton pour un examen préalable. Le dossier ayant été accepté en octobre 2020, c'est en décembre de la même année, que le projet est présenté aux riverains impacté par des modifications structurelles, voire des modifications de limites de propriété, suivi par la signature de conventions.

En parallèle, le bureau d'ingénieur procède à une demande d'offre aux entreprises pour la réalisation des ces travaux. Arrive l'analyse de ces offres et le choix par la Municipalité de l'entreprise adjudicataire. Enfin une demande de subvention est demandée à l'Etat de Vaud.

Une fois toutes ces étapes franchies, il reste un point important consistant à faire un préavis municipal et une demande de crédit, présentés en séance du Conseil Communal le 3 décembre 2020. Cette demande a ensuite été acceptée à l'unanimité. Mais ce n'est pas fini, il reste encore l'étape de la mise à l'enquête publique, qui est affichée au pilier public début mars 2021. S'ensuit quelques oppositions qu'il faut traiter, et quelques grandes discussions pour trouver des solutions et des compromis afin de lever les oppositions. Enfin, c'est en avril 2021 que le chantier commence, pour se terminer à l'été 2022 sous une chaleur de plomb.

Et moi dans tout cela...

J'ai ménagé la chèvre et le chou, participé à une centaine de réunions de chantier, mené de grandes discussions avec les riverains et les citoyens de Montanaire, beaucoup réfléchi et cherché les meilleures solutions, tout en sachant que ce projet ne ferait pas l'unanimité, mais comme pour chaque réalisation, il faut trouver des compromis.

Mais au final, le résultat est là, une meilleure sécurité des usagers, de belles routes confortables et agréables et la satisfaction du devoir accompli.

Je vous souhaite à toutes et à tous un agréable automne.

P. Arbenz, Municipal des routes



FESTIVAL DES NOISETTES.....	4
REPAS DE SOUTIEN DU CHOEUR DE CHAPELLE	4
CAMPAGNE STOP SUICIDE 2022	5
VIENS CHANTER !.....	5
NOUS SOMMES... UNE JEUNESSE ACTIVE ET MOTIVÉE	6
JE SUIS... LE MOTARD DE LA VOIRIE.....	6
AVIS AUX LOGEURS	7
L'ESTIVAGE DE DENEZY PASSE SON EXAMEN...	7
COMPTES 2021.....	10
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL	12
AVANCÉE DES TRAVAUX DU FUTUR SITE SCOLAIRE	12
AUGMENTATION DES ARNAQUES.....	13
TAILLE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES	13
LA PETITE HISTOIRE	14
CONCOURS PHOTOS	15
PROCHAIN CONSEIL COMMUNAL.....	15
PROCHAINE ÉDITION	15

FESTIVAL DES NOISETTES

Le groupe d'Animation de Neyruz, c'est 5 jeunes gens du village qui se rencontrent à 4 ou 5 reprises durant l'année pour organiser des activités sympas.

Depuis plusieurs années, les animations ne manquent pas dans ce petit village des Ecureuils ! En effet, les membres du groupe d'animation regorgent d'imagination... Sorties à ski, un brunch, une brisolée en automne, des apéros afterwork en été.

Toutes ces activités sont riches en rencontres et elles sont importantes pour garder et resserrer les liens sociaux entre les aînés, les plus jeunes et aussi pour accueillir comme il se doit les nouveaux habitants du village.

Le village de Neyruz est très actif. Il a comme habitude d'organiser tous les 10 ans environ, un « Bal des Noisettes ». Le dernier a eu lieu en 2016 dans le cadre de la Fête du 1er Août de la commune de Montanaire. Il était donc temps de remettre sur pied un bal !

Pour moderniser un peu tout ça, le « Festival des Noisettes » est né !

Les membres du groupe d'animation, avec l'aide précieuse des habitants vous préparent une belle fête.

Voici ce qui vous attend durant le Festival :

Une véritable « Oktoberfest - Fête de la Bière » le vendredi 30 septembre. Vous pourrez vous inscrire pour le repas qui sera servi, et le duo folklorique « Les Bandits Folkloriques » animera en live la soirée bavaroise.

Pour le samedi soir 1er octobre, nous vous avons concocté une soirée de concerts avec deux groupes de notre région. Tout d'abord, le duo musical féminin « Viril » vous enchanteront avec leurs reprises électro-acoustique sur la scène du Battoir. Pour la fin de soirée, place au groupe « Grange Challenge » qui clôturera le festival par ses reprises de musique pop-rock !

Nous vous attendons nombreux au Battoir de Neyruz **les 30 septembre & 1er octobre !**

Infos & réservations : groupeanimationneyruz@gmail.com



CHOUCROUTE
REPAS DE SOUTIEN

l'aurore
choeur mixte
chapelle-sur-moudon

05
NOVEMBRE
2022

MERCi
de tout coeur
pour votre soutien

APERITIF A 19H
CHOUCROUTE
DESSERT MAISON - CAFE
80.- HORS BOISSONS
AU BATTOIR DE CHAPELLE

RÉSERVEZ VOS PLACES DÈS LE 01 OCTOBRE
077 475 68 62 (me-ve/18h à 20h) ou SMS
LES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR S'APPLIQUENT

WWW.CHOEURDECHAPELLE.CH

REPAS DE SOUTIEN DU CHOEUR DE CHAPELLE

Venez nombreux au repas de soutien le 5 novembre au Battoir de Chapelle-sur-Moudon. Au menu Choucroute, apéritif servi à 19h, dessert maison. L'Aurore vous proposera quelques chants de leur répertoire durant cette soirée. Le choeur se réjouit de partager ce moment d'amitié et de convivialité avec vous.

Réservez vos places au **077 475 68 62** (me-ve/18h à 20h) ou SMS ou sur notre site internet www.choeurdechapelle.ch.

VIENS CHANTER !

Viens chanter avec l'Aurore, le temps d'une année ou plus, à l'occasion d'un spectacle unique et créé sur mesure pour le 40ème anniversaire du chœur mixte l'Aurore de Chapelle-sur-Moudon. Ils seraient très heureux de vous accueillir au sein de leur chœur pour partager des moments de convivialité autour du chant.

Rendez-vous le **12 septembre à 20h au Battoir de Chapelle**, venez découvrir le plaisir du chant, amateur ou novice n'hésitez pas à venir tester et partager avec eux un moment de chant et le verre de l'amitié.

Le chœur a besoin de vous et se réjouit de vous rencontrer !

Le chœur mixte l'Aurore

VIENS CHANTER !

LUNDI 12 SEPTEMBRE

20H

AU BATTOIR DE CHAPELLE

PARTICIPE A UN SPECTACLE UNIQUE POUR NOTRE 40 EME !

LE TEMPS D'UNE ANNEE OU PLUS NOUS AVONS BESOIN DE TOI !

ON SE REJOUIT DE T'ACCUEILLIR !



WWW.CHOEURDECHAPELLE.CH

CAMPAGNE STOP SUICIDE 2022

les professionnel.le.s sont #LÀPOURTOI

Le suicide est une thématique taboue. Il s'agit pourtant de la première cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 29 ans en Suisse. Il est donc primordial de déstigmatiser ce sujet et de sensibiliser chacun et chacune aux différentes façons d'agir pour le prévenir ! Chaque année, STOP SUICIDE, association de prévention contre le suicide des jeunes, met en avant une thématique différente dans le cadre de sa campagne #LÀPOURTOI, lancée à l'occasion de la Journée mondiale de la prévention du suicide (10 septembre).

De nombreuses personnes ont des a priori sur les psys, la thérapie et les soins en santé mentale. C'est pourquoi cette année STOP SUICIDE a décidé, via des micros-trottoirs et des capsules-vidéos, de donner la parole à des jeunes qui s'expriment sur ce sujet, et à des professionnel.le.s (psychiatre.s infirmier.e.s psy, répondant.e.s de la helpline 147...) qui peuvent ainsi expliquer leur travail et la diversité des ressources d'aide vers lesquelles se tourner. Cette campagne sur les réseaux sociaux permettra aux jeunes et leur entourage de mieux connaître ces précieux soutiens et d'être plus à même d'y faire appel.

La campagne #LÀPOURTOI, c'est aussi un programme d'événements en Suisse romande tout au long des prochains mois. STOP SUICIDE organise le 20 novembre son tournoi annuel de volleyball à Lancy, et la grande soirée Stand up sera de retour le 3 février 2023 avec des stars de l'humour incontournables.

L'association a également créé une pièce de théâtre interactive avec le Théâtre Anou, qui permet d'aborder le thème de la santé mentale avec les jeunes. La prochaine représentation gratuite se déroulera le 14 septembre à Genève et d'autres dates sont au programme cet automne.

Retrouvez les vidéos de la campagne et toutes les informations concernant les événements sur Instagram, Facebook et stopsuicide.ch !

Besoin d'aide ?

Appelez le **143** (adultes) ou le **147** (jeunes) 24h/7j



ENSEMBLE, PRÉVENONS LE SUICIDE.

TU T'INQUIÈTES POUR TOI OU UN.E PROCHE ? POSE TES QUESTIONS AU 147 OU SUR CIAO.CH
PLUS D'INFOS SUR [STOPSUICIDE.CH/LAPOURTOI](https://stopsuicide.ch/LAPOURTOI)



NOUS SOMMES... UNE JEUNESSE ACTIVE ET MOTIVÉE

La jeunesse de Thierrens-Correvon

Fondée il y a une centaine d'années par une équipe de copains, nous nous composons aujourd'hui d'une trentaine de membres, tous âgés de 16 à 26 ans.

Que faisons-nous durant l'année ?

Nous commençons les festivités au mois de mars par notre traditionnel souper qui, cette année, nous a ramenés à nos souvenirs d'enfance lorsque nous mangions chez grand-mère. Au mois d'avril a lieu notre habituel ramassage des oeufs à travers les villages de Thierrens, Correvon et la Carrière. Par la suite, au mois de juin, l'organisation de notre tour avec la collaboration de la course des roches et exceptionnellement cette année avec le 50ème anniversaire du FCT. Au programme, tournoi de volley, tir à la corde et retrouvailles. Durant le reste de l'année, nous organisons diverses manifestations comme un bal ou encore un bar d'été comme organisé pendant la période de Covid.



Par le passé la jeunesse a organisé différentes manifestations fédérées, un premier giron en 1995 suivi d'une cantonale en 2003, un second giron en 2010 et dernièrement le rallye en 2018. Au-delà des manifestations, nous nous voyons régulièrement les week-ends pour soutenir les autres jeunesses, que ce soit aux soupers, bals ou tournois de volley.

Quand recrutons-nous ?

Nous convions nos futurs membres lors de la journée du samedi de notre tournée de Pâques, à passer un après-midi en notre compagnie pour découvrir cette superbe équipe. Nous invitons chaque jeune dès sa dernière année d'école, mais tout le monde est le bienvenu alors pourquoi ne pas nous rejoindre ?

Pour toutes informations n'hésiter pas à contacter Jérémy Gosteli au **078/901.34.02**.



JE SUIS... LE MOTARD DE LA VOIRIE

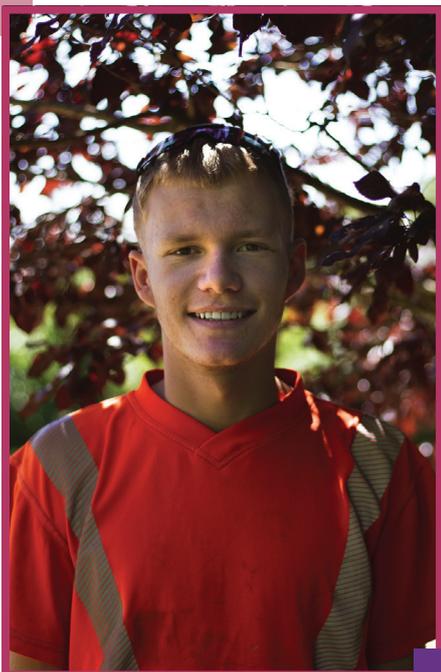
Damien Bovet

Je m'appelle Damien Bovet, je suis le fils d'Etienne Dutoit et de Pascaline Bovet, j'habite à Neyruz-sur-Moudon, j'ai 17 ans, je suis un des deux apprentis agent d'exploitation de la voirie de Montanaire depuis août 2020.

Je suis un passionné de mécanique deux roues, d'auto, moto, etc... en fait tout ce qui a un moteur et des pneus. J'aime récupérer des véhicules accidentés et les remettre en état. J'octroie mes soirées et mes week-ends à ma passion. J'aime également me libérer la tête en allant rouler avec ma moto.

Durant mon apprentissage nous touchons un peu à tous les corps de métiers manuels, tels que la mécanique, le contrôle du réseau d'eau, les espaces verts, la gestion des déchets, l'entretien des bâtiments, la maçonnerie, etc... Je débute ma 3ème et dernière année d'apprentissage avec la ferme intention d'obtenir mon CFC à la fin, et j'espère avoir la chance de pouvoir rester quelques temps dans la commune afin d'acquérir une expérience professionnelle pour faciliter ma recherche d'emploi dans une future commune.

N'hésitez pas à me dire salut quand vous me croisez!



AVIS AUX LOGEURS

Pour les propriétaires de chambres d'hôtes et d'appartements de vacances

Le Grand Conseil a adopté une modification de la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01), dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1er juillet 2022.

Les principaux éléments de cette révision légale sont les suivants :

- **Obligation pour les loueurs** de chambres ou d'appartements pour des séjours de courte durée (moins de 90 jours) **de s'annoncer aux autorités communales.**
- Les données suivantes doivent être annoncées :
Si le loueur est une personne physique : nom, prénom, date de naissance et adresse du domicile principal
Si le loueur est une personne morale : raison de commerce et siège social.
- Il faut également annoncer l'adresse et la localisation précise des hébergements ainsi que la capacité d'accueil du logement loué ou sous-loué.
- **Obligation pour les loueurs de tenir un registre des hôtes** permettant le contrôle de toutes les personnes hébergées (copie de pièce d'identité ou passeport) et mentionnant les périodes précises d'hébergement (dates d'arrivée et de départ).
- Le loueur remet chaque mois une copie du registre à l'autorité communale.
- Nécessité d'une autorisation de changement d'affectation en cas de location de plus de 90 jours par année civile d'un logement jusqu'alors loué en la forme traditionnelle.

Possibilité également pour les loueurs de figurer sur le site internet de Montanaire.

Annonce par mail à : bourse@montanaire.ch

L'ESTIVAGE DE DENEZY PASSE SON EXAMEN...

L'estivage de Denezy, propriété de la commune de Montanaire, a reçu la visite du préfet le jeudi 28 juillet. Lors de cette visite, un contrôle de l'utilisation et de l'état du pâturage ainsi qu'un contrôle du bétail ont été effectués. L'estivage de Denezy a été considéré comme étant très bien tenu. La visite du préfet a lieu tous les 7 à 8 ans.

Une délégation de la Municipalité, de l'association d'estivage et le berger ont reçu de bon matin le préfet Pascal Dessauges, le vétérinaire délégué ainsi que le contrôleur d'alpage. Après le café-croissant, une visite du pâturage a été effectuée. Le contrôleur d'alpage complète un protocole de 32 points à vérifier. Le vétérinaire délégué a aussi sa check-list de contrôle, portant notamment sur la traçabilité des animaux, leur santé, etc... Dans la seconde partie de la matinée le préfet et les contrôleurs ont effectué la visite de l'estivage de Fey. Tous les participants se sont ensuite retrouvés pour le repas de midi.



La création de l'estivage communal de Denezy date de plus d'un siècle : le Conseil général de la commune de Denezy a accepté le principe de cette création lors de sa séance du 15 avril 1915. Il a fallu plus de 1'200 heures de travail pour aménager le pâturage, Fr. 15'000.- de l'époque pour construire le chalet et Fr. 16'000.- pour faire des drainages, mais aussi procéder à l'échange de plus de 100 parcelles avec leurs propriétaires. Au printemps 1917 le pâturage était prêt à accueillir les génisses du village. Le premier berger, M. Louis Pochon d'Ogens, a été engagé pour un salaire de Fr. 630.- pour toute la saison. Jusqu'à aujourd'hui, 14 bergers se sont succédés. Le record de longévité est détenu par William Deppierraz qui a effectué 35 saisons.

La visite du préfet est aussi une vieille tradition en Pays de Vaud. La première a eu lieu le 3 juillet 1919, par le préfet Ulysse Crisinel, originaire de Denezy. A l'époque le préfet remettait une médaille d'argent pour féliciter les autorités communales de la bonne tenue de l'estivage. En effet, de 1917 à 2012, l'estivage a été exploité par la commune. C'est la municipalité qui tenait le rôle d'amodiatrice. Depuis la saison 2012, à la demande de l'Office fédéral de l'agriculture, une association d'estivage de Denezy, regroupant les détenteurs de bovins de Denezy, a été constituée et est devenue exploitante.

L'estivage de Denezy accueille chaque année environ 110 bovins, en majorité des génisses et quelques vaches-mères. Les animaux proviennent d'exploitations de la région, dont certaines sont clientes de l'estivage depuis de nombreuses années. La saison débute début mai et s'achève en principe vers la mi-octobre. Les animaux regagnent alors leur exploitation pour l'hiver.

Thierry Gallandat.

Pour une petite promenade très agréable, vous pouvez laisser votre véhicule sur le parking du refuge de Denezy. A partir de là, une balade d'un kilomètre, en légère montée, sur un chemin goudronné, vous amène au chalet. La vue sur le village vaut le détour. Le chemin est hors des parcs du troupeau. Merci de tenir les chiens en laisse.

Inauguration de la boucle UNION 23

Promenade d'une dizaine de kilomètres reliant le Battoir de Chapelle-sur-Moudon, lieu de la fête UNION 23, au Bois des Brigands.

C'est une randonnée sans difficultés qui traverse champs et forêts sur des sentiers et des chemins piétonniers. Des panneaux indicateurs jalonnent l'entier du parcours.

Inauguration

**Dimanche
25 septembre 2022**

Aux Creux
à St-Cierges

Dès 11h00



Découvrez le tracé
de la boucle
UNION 23
sur l'application :
«Moudon Echallens
Régions:Guide»



Vous êtes toutes et tous convié·e·s à l'inauguration de la boucle UNION 23, dès 11h00, Aux Creux, à St-Cierges (vers le refuge de Vusery), sous forme d'un immense « pique-nique ». Chacun·e apportera sa nourriture et son matériel pour s'installer. Des grills seront mis à disposition et vous aurez la possibilité d'acheter des boissons à notre pub-mobile.

Rejoignez-nous selon vos envies :

- A pied
- En vélo
- En poussette
- En boguet
- A cheval
- En tracteur
- En échasses
- En fusée...

Proposez à vos ami·e·s de vous accompagner ! Faites de la publicité auprès de vos voisin·e·s ! Nous nous réjouissons de vivre ensemble nos premiers souvenirs communs.

Nos mascottes

Avez-vous déjà aperçu Boule & Monti lors d'une manifestation locale ? Nos chères mascottes ont foulé les fêtes de notre région accompagnées du cocktail UNION 23 :

Le Comptoir de Denezey
Le 50ème du FCT
Le Four à pain de Boulens
L'Abbaye de Chapelle-sur-Moudon
Croqu'en balade
Le 1er août à Correvon



UNION 23 remercie sincèrement chaque société pour l'accueil reçu et les félicite pour la réussite de leur manifestation.

Boule et Monti se réjouissent de découvrir d'autres fêtes. N'hésitez pas à les y convier (info@union23.ch). Elles adorent aussi se faire prendre en photo et apparaître sur les réseaux sociaux.

Rejoignez la performance !

Si vous avez envie de chanter, de jouer d'un instrument, de faire des rencontres et de partager de bons moments tout en musique, n'hésitez pas et rejoignez la performance !

C'est une réunion musicale entre des musicien·ne·s (cuivre) et des chanteur·euse·s avec la préparation de **4 chansons populaires présentées le mercredi 7 et le samedi 10 juin 2023, lors de la fête UNION 23.**

Première répétition du chœur le mardi 1er novembre 2022, au Battoir de Chapelle-sur-Moudon, de 20h00 à 22h00.

Personne de contact :

Saskia Bessire (saskia.bessire@gmail.com, 079 286 95 06)

Les répétitions musicales (cuivre) auront lieu le mercredi soir au collège de Neyruz-sur-Moudon.

Personne de contact :

Thierry Vallon (tvallon84@gmail.com, 078 850 11 84)

Bénévoles

UNION 23 a besoin de vous pour organiser ces 5 jours de fête ! Montrez votre intérêt et votre soutien en devenant « bénévole ».

Inscrivez-vous par mail : benevoles@union23.ch

Ou par téléphone : Sandrine Dind - 079 378 55 22

Et bientôt via notre site internet : www.union23.ch



COMPTES 2021

Par Claude-Alain Cornu

EN PRÉAMBULE

Les comptes 2021 représente le neuvième exercice comptable depuis l'entrée en vigueur de la commune de Montanaire. Les comptes de l'exercice 2021 de la Commune de Montanaire sont révisés conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR). Un bureau fiduciaire a effectué l'audit des comptes. Les comptes ont été transmis en parallèle à un conseiller en finances communales, afin qu'il rédige un rapport et une analyse financière, tant de la structure du bilan que des comptes de fonctionnement.

Le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 de 19 millions, validé par le Conseil communal en septembre 2016 n'a pas été atteint, au 31 décembre ce dernier était de 14.6 millions, expliqué notamment par le financement de plusieurs préavis par les liquidités courantes grâce à la bonne situation financière, mais aussi par le report de plusieurs projets pour la prochaine législature. La capacité de financement de l'endettement (Marge d'autofinancement / Endettement net = 14.03%) indique que, sur la base du résultat 2021, la commune est à même théoriquement de ramener sa dette nette à zéro sur une période de 7 ans. Proche de la valeur idéale de 15% indiquée pour cet indicateur.

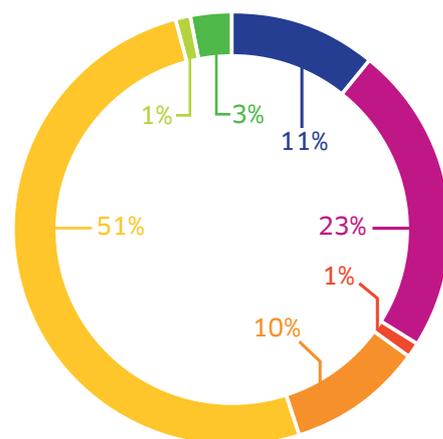
LES PRINCIPAUX CHIFFRES DES COMPTES 2021

Les comptes de fonctionnement montrent un excédent de revenus de frs 99'671.39 sur un montant total de charges de Frs 13'745'622.10 et de frs 13'845'293.49 de revenus. Le budget prévoyait un excédent de charges de frs 237'311.73. La marge d'autofinancement (l'excédent de revenus purement financier) est de frs : 1'493'516.00.

Ci-dessous, dans le but de vous présenter un résumé des comptes. Deux graphiques comprenant l'ensemble des rubriques par nature. Il en ressort que, le « coût » pour un habitant de la commune, quel que soit son âge ou son revenu, et de frs 4'271.00 (hors imputations internes).

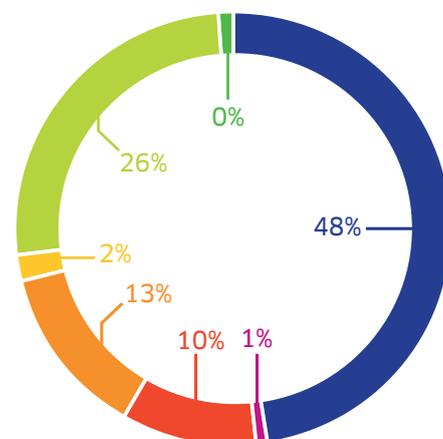
GRAPHIQUE DES CHARGES PAR NATURES À L'HABITANT

	Charges / Habitants	Total des charges
■ Autorités et personnel	479	1'333'445
■ Biens, services et marchandises	982	2'732'195
■ Interêts passifs	49	135'598
■ Amortissements	437	1'215'685
■ Part. à coll. publiques	2'176	6'054'406
■ Aides et subventions	34	95'505
■ Attributions res. et fin. spéciaux	113	314'861
Total	4'271	11'881'695



GRAPHIQUE DES REVENUS PAR NATURES À L'HABITANT

	Produits / Habitants	Total des charges
■ Impôts	2'067	5'571'046
■ Patentes, concessions	27	76'490
■ Revenus des patrimoines	444	1'234'922
■ Taxes, emoluments, prod. des ventes	558	1'553'277
■ Parts a recettes cantonales	75	207'495
■ Part. de collectivités publiques	1'122	3'120'099
■ Prel. sur fonds et fin. spéciaux	14	38'037
Total	4'307	11'981'366



Le total des investissements nets réalisés en 2021 se montent à : frs 2'096'391.-

L'endettement net par habitant passe de frs 3'588.00 en 2020 à frs 3'844.00 en 2021 (représentant une hausse de 256.00 / habitant. La commune se situe clairement en dessous de l'endettement moyen par habitants des communes vaudoises sans Lausanne qui est de frs 5'888.- (Frs 7'989.00 Lausanne inclus).

QUELQUES EXPLICATIONS SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES :

Le total des amortissements effectués lors de l'exercice 2021 se monte à : frs 1'215'685.76

Répartis comme suit :	Patrimoine financier :	frs 319'936.01
	Patrimoine administratif :	frs 664'399.75
	Amortissements extraordinaires :	frs 231'350.00

Le bilan montre une augmentation des fonds de réserve de: frs 276'823.62

Attributions:	frs 314'861.36
Prélèvements :	frs 38'037.74

Le montant total des fonds de réserve au bilan se monte à frs 5'306'388.00. La couverture financière des réserves qui était de 104.62% l'an dernier, est maintenant de 75.24%. L'excédent comptable est de frs 1'313'802.00, expliqué par l'envoi de factures tardives fin mars 2022, concernant des travaux effectués en 2021, d'un montant d'environ frs 1'700'000.00, comptabilisé dans les créanciers lors du bouclage. Vu l'effet exceptionnel du manque de couverture des fonds de réserve par les liquidités courantes, la DGAIC (direction générale des affaires institutionnelles et des communes) tolère cette situation. Il a donc été possible de créer plusieurs attributions à des fonds de réserve.

Lors du décompte final des péréquations 2020, décompte reçu courant septembre 2021, l'Etat nous a versé un montant pour l'année antérieure de frs. 158'515.00 se décomposant comme suit :

Péréquation directe :	à recevoir frs 135'976.00 (Dépenses thématiques & population)
Facture sociale :	à recevoir frs 16'715.00
Réforme policière :	à recevoir frs 5'825.00

Pour rappel, les acomptes de la péréquation, pour l'élaboration du budget 2021, sont calculés selon le rendement des impôts et la valeur du point d'impôt communal 2019 (frs 70'807.00). Les factures définitives se basent sur le rendement des impôts et la valeur du point d'impôt communal 2020 (frs 71'121.00).

COMPARAISON AVEC LE BUDGET DU CHAPITRE IMPÔTS :

Le chapitre 21 Impôts montre un supplément de revenus de frs 602'917.48 en comparaison avec le budget.

Ci-dessous les plus importantes variations entre le budget et les comptes :

- Impôts revenu/fortune des personnes physiques	frs 240'626.55
- Impôts bénéfice/capital des personnes morales	frs 64'653.70
- Impôts foncier	frs 48'714.75
- Droits de mutation	frs 28'469.45
- Impôts sur les successions et donations	frs 152'899.40
- Impôts sur les gains immobiliers	frs 13'986.65
- Impôt sur les frontaliers	frs 38'509.05

Un total de frs 94'097.90 a été défalqué. Les postes les plus importants sont :

- Défalcatons faites directement par l'ACI	frs 92'550.59
- Remboursement impôt sur prévoyance	frs 1'266.10

Le montant défalqué par le canton pour les impôts à recevoir est important. Il ne faut pas oublier de mettre cette somme en corrélation avec le compte impôts récupérés après défalcatons. En effet, afin de ne pas gonfler inutilement le compte débiteur, les impôts qui pourraient ne pas être encaissés (poursuites, actes de défauts de bien), sont automatiquement défalqués. Dès que les contribuables sont revenus à meilleure fortune, les montants encaissés sont comptabilisés dans le compte impôts récupérés après défalcatons.

EN CONCLUSION

Le résultat de l'exercice 2021 est à nouveau très bon, supérieur à la moyenne des exercices précédents. Dans le même temps, la commune a consenti à des investissements importants, mais qui ont été correctement autofinancés. Il en résulte une nouvelle augmentation de l'endettement. Paradoxalement, les emprunts ont diminué de manière significative. On se rappellera que l'an dernier, le ratio de quotité de dette brute, qui met en relation le montant des emprunts avec les revenus de fonctionnement était de 129.27%. La valeur en 2021 régresse logiquement, avec un ratio de 122.65%. On reste bien ancré dans la tranche dite « moyenne » selon les critères établis par la conférence des directeurs cantonaux des finances. Cette valeur, ainsi que les autres ratios liés à l'endettement, démontrent que ce dernier est toujours bien maîtrisé.

L'exercice comptable 2021 se boucle sur un résultat encourageant et positif, malgré les craintes émises lors de la compilation du budget, avec de nombreuses incertitudes en relation à la crise sanitaire du COVID19 et son impact sur le revenu des ménages. Il est donc important de continuer à rester vigilant et d'anticiper au mieux les défis futurs, liés aux soucis géopolitiques actuels.

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL

« CONSEIL COMMUNAL DE MONTANAIRE - EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE MARDI 21 JUIN À THIERRENS »

LE CONSEIL DECIDE

D'approuver le préavis N° 03/2022 - Comptes 2021, soit:

- D'approuver les comptes 2021 tels que présentés :

Total des charges CHF 13'745'622.10

Total des revenus CHF 13'845'293.49

D'où un excédent de revenus de CHF 99'671.39

En application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les décisions mentionnées ci-dessus peuvent faire l'objet d'un référendum.

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie) »

Les pièces peuvent être consultées auprès du Greffe municipal.

Thierrens, le 22 juin 2022.

Le Président, Michel Gasteli
La Secrétaire, Marjorie Franzini

AVANCÉE DES TRAVAUX DU FUTUR SITE SCOLAIRE

MAI À JUILLET 2022



FIN DU TERRASSEMENT ET
RECÉPAGE DES PIEUX



FIN DE LA RAMPE DE PARKING,
SAUTS-DE-LOUP ET SORTIE D'ABRI PC



MURS DU SOUS-SOL, POSE DE LA PORTE
BLINDÉE ET CANALISATIONS SOUS-RADIER



POSE DES PANNEAUX DE COFFRAGES
POUR LE REZ-DE-CHAUSSÉE

DÉBUT AOÛT



FIN DE LA PARTIE SOUS-SOL
AVEC COULAGE DE LA DALLE



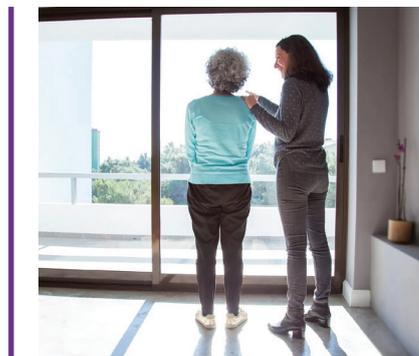
FIN DE LA PARTIE SOUS-SOL
AVEC COULAGE DE LA DALLE

AUGMENTATION DES ARNAQUES

En quoi consistent ces escroqueries ?

ARNAQUE DU «FAUX NEVEU»

Lors d'une escroquerie de type « faux neveu », l'escroc prend contact, le plus souvent par téléphone, avec une personne âgée. Il se présente comme un membre de la famille, en laissant le soin à sa victime de deviner de qui il s'agit. Une fois le contact établi, l'auteur explique qu'il se retrouve en difficulté et qu'il a un besoin urgent d'aide financière, sans quoi les conséquences pour lui-même seraient graves (dettes, perte du logement, licenciement, suicide, ...).



Si la demande d'aide est acceptée par la victime, l'escroc demande à cette dernière de bien vouloir aller à la banque afin de retirer la somme convenue. Celle-ci est en général de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de francs. Il explique également que, pour diverses raisons, il ne pourra pas récupérer lui-même l'argent mais qu'une personne de confiance le fera à sa place. Une fois le retrait effectué et l'argent remis au complice, les auteurs disparaissent.

QUELLES SONT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE ?

POUR LES VICTIMES POTENTIELLES

- Méfiez-vous d'une personne vous appelant pour demander de l'argent et que vous ne reconnaissez pas, même si elle prétend être un proche ou un policier. Assurez-vous qu'il s'agit bien de la personne qu'elle prétend être. A cette fin, posez-lui des questions dont les réponses ne sont connues que des membres de votre famille.
- Laissez l'appelant s'identifier lui-même et n'indiquez pas le nom d'un proche. En donnant vous-même une identité, l'escroc en profitera pour rebondir dessus.
- Ne cédez pas à la notion d'urgence prétextée par l'auteur.
- En cas de doute sur l'identité de l'appelant, répondez que vous allez réfléchir et raccrochez. Prenez contact avec un membre de confiance de votre famille pour en discuter et vérifier les informations données par l'appelant.
- Ne confiez jamais d'argent liquide ou de valeurs à un inconnu.
- Si la tentative d'escroquerie se confirme ou que des doutes subsistent, informez la police. Pour cela contactez le poste de police le plus proche ou le numéro d'urgence 117.

POUR L'ENTOURAGE

Informez les aînés parmi votre entourage et vos connaissances de ces escroqueries, ainsi que des bons réflexes à adopter. Limitez au strict nécessaire la diffusion à des tiers de numéros de téléphone des personnes âgées de votre famille.

Si malheureusement vous-même ou une personne connue devait être victime, avisez le plus rapidement possible la police (en contactant le poste de police le plus proche ou le numéro d'urgence 117) et prévenez un proche de confiance. Les cas d'escroquerie sont punissables selon l'article 146 du Code pénal suisse.

TAILLE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES

Comme indiqué dans la FAO chaque année au mois de juin, les haies en bordure de routes et chemins publics doivent être émondées et les arbres élagués, selon l'art. 8 et 10 du Règlement d'application du 19.01.1994 de la loi du 10.12.1991 sur les routes.

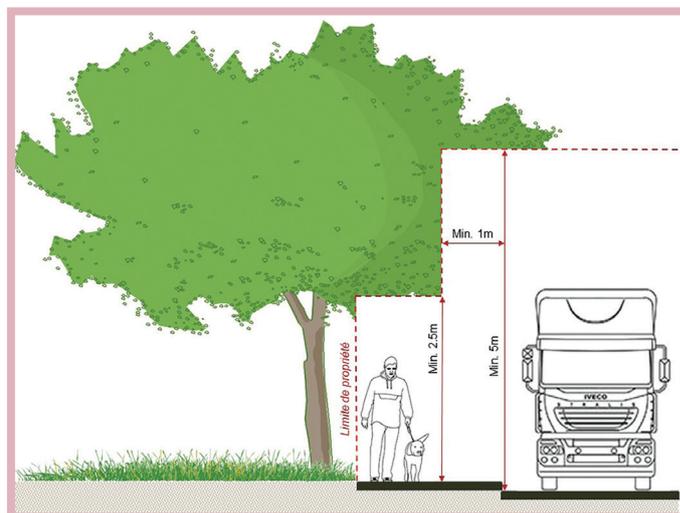
EMONDAGE DES HAIES

- à la limite de la propriété.
- à une hauteur maximale de 0,60m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2m dans les autres cas.

ÉLAGAGE DES ARBRES

- au bord des chaussées: à 5m de hauteur et 1m à l'extérieur.
- au bord des trottoirs: à 2,5m de hauteur et à la limite de la propriété.

Le délai de mise en conformité est fixé au **15 septembre 2022**. Passé ce délai, la commune fera effectuer les travaux à la charge du propriétaire.



LA PETITE HISTOIRE

Quelques extraits de PV de la Municipalité de Denezy de 1810 à 1959

25.4.1810

Le citoyen Jean-Louis Deppierraz de Denezy se trouvant infirme depuis quelques temps et désirant se faire exempter du service militaire a requis la Municipalité dudit lieu expédié un acte de son état et, comme acte de vérité ne doit être refusé, la Municipalité déclare avoir remarqué que depuis quelques années ledit Deppierraz n'a pas la marche libre.

5.02.1814

La Municipalité assemblée à l'extraordinaire, sous la présence du syndic Chambaz, au sujet de faire miser pour mener les canons depuis Avenches à Pontarlier...

24.02.1816

La Municipalité a délibéré de ne pas laisser les jeunes gens venir à la maison de commune pour boire et se divertir.

28.1.1860

La Municipalité a décidé que dorénavant ceux qui n'auront pas payé leur compte de commune à chaque printemps au boursier de commune ou laissé quelque chose en arrière ne seront pas écoutés pour les mises publiques de commune.

8.4.1866

Changement de salaire

Le syndic : 15 francs au lieu de 12 fr. 60.

Les municipaux : 5 francs chacun au lieu de 3 francs

Le boursier : 25 francs au lieu de 20 francs

Le greffier de la municipalité : 30 francs au lieu de 29 fr. 10

Le greffier du Conseil : Son salaire reste à 2 francs

Le sergent municipal (huissier) : 7 francs au lieu de 5 francs

Le sergent du Conseil : 2 fr. 10 au lieu de 2 fr. 06.

29 citoyens ont accepté ces changements (sur 47)

6.7.1895

Amende de 30 centimes à 2 enfants ayant maraudé des cerises dans le pré du pasteur Wild.

3.2.1900

La Municipalité, sur la demande de son boursier communal, lui a fixé pour l'année 1900 son traitement à 80 francs ensuite de la construction du collège. Ensuite, il sera porté dès cette année à 50 francs annuellement.

19.04.1919

Le syndic lit et la Municipalité signe une pétition qui traite la lutte contre le bolchévisme, des naturalisations et de l'expulsion du territoire de la Suisse de tous les éléments de désordre. La pétition sera mise en circulation.

21.2.1920

Sur présentation du syndic et à la quasi-unanimité, la municipalité accepte de nommer comme garde police (appelé aussi garde-champêtre ou rondier dans les PV) pour l'année courante, avec un traitement de 30 francs, Jean Nazimeck, sujet polonais. Il est assermenté à la séance du 6.3.1920 et son traitement est porté à 40 francs.

9.2.1924

Sur un rapport du garde-champêtre, quelques enfants qui se sont lugés dans les rues du village, malgré la défense qui en avait été faite, sont condamnés à une amende de 50 centimes chacun. Ce sont : Chevalier Marc, Deppierraz Armand, Deppierraz Victor, Crot Marcel, Chevalley Jean, Chevalley Roger, Moreillon Gabrielle.

10.1.1931

Interdiction des représentations publiques de magnétisme, d'hypnotisme et de somnambulisme. Interdiction de l'exposition, vente et distribution de la revue parisienne Le Détective, le grand hebdomadaire des faits divers.

28.11.1936

Le Comité vaudois de l'association suisse des Amis de l'Union soviétique demande l'autorisation de donner une conférence dans le courant de l'hiver sur le sujet : « Que se passe-t-il en URSS ? » Le Département de Justice et Police informe que cette association est une organisation internationale dépendant d'un centre bolchéviste dont le siège est à Moscou. Il indique qu'il y aurait lieu de refuser toute autorisation. Il est ainsi décidé et il ne sera pas répondu à cette demande. (Le parti communiste sera interdit en 1938 dans le Canton de Vaud).

24.12.1937

Lettre de la fédération des Unions de femmes demandant que des dames soient appelées à faire partie des commissions scolaires.

26.5.1959

Conseil général :

Un fait historique se produit : Six femmes demandent à faire partie du conseil : Chevalley Catherine, Crisinel Germaine et Blanche, Deppierraz Anne-Marie, Fackler Jeanne, Pidoux Simone.

Source :

Archives communales

Le livre « Denezy, une commune vaudoise au travers de ses archives »

CONCOURS PHOTOS

La commune organise un concours de photographies !

Le principe est simple, il suffit de faire une belle photo qui a sa place dans le Montanaire Magazine, sur le site web et la page Facebook de la commune. D'ailleurs, n'hésitez pas à nous suivre: @montanaire.

Pour participer, la/les photos doivent respecter les règles suivantes :

- Avoir été prises après la publication du Magazine
- Avoir été prises sur la commune de Montanaire
- Être d'accord de céder les droits de publication/modification à la commune (même si la photo n'a pas été sélectionnée dans les 3 premières) Bien sûr, nous mettons les crédits du photographe.
- La photo doit être de bonne qualité (Minimum HD soit 1920x1080 px)
- Toute personne qui apparaît sur votre photo doit être au courant et d'accord de la possible utilisation de celle-ci.

Pour participer, envoyez un email à actu@montanaire.ch avec votre nom ou celui qui doit apparaître dans les crédits, l'endroit et la date de la prise de photo, ainsi qu'un numéro de téléphone. Sans cela, votre participation ne sera pas prise en compte.

Un prix de CHF 150.- en bon dans un commerce local sera offert à la meilleure photo qui apparaîtra sur les 3 supports cités, soit Facebook, site web ainsi qu'en 4ème de couverture du Montanaire Magazine.



Pâturage de Denezzy
Denezzy
© Marvin Menétrey

BIENVENUE À...

Benjamin Pasche

le 2 avril
à Thierrens

Charlie Crisinel

le 16 mai
à Martherenges

Evan Grandchamp

le 28 juin
à St-Cierges

Oana Viret

le 20 avril
à Peyres-Possens

Clément Chevalley

le 24 juin
à Chapelle-sur-Moudon

JOYEUX ANNIVERSAIRE !

Monsieur
Daniel Dutoit
de Neyruz-sur-Moudon
le 20 juin 2022

Madame
Rosette Freymond-Lagnaz
de St-Cierges
le 30 juillet 2022

NOUS REGRETTONS...

Annita Brauen
de Thierrens
9 juin 1947 - 18 juillet 2022

Catherine Rottensteiner
de Chapelle-sur-Moudon
20 mars 1964 - 22 juillet 2022

CONSEIL COMMUNAL

Les prochaines séances du Conseil communal se dérouleront
le mercredi 5 octobre 2022
le lundi 15 décembre 2022

Tous ce que vous cherchez est sur le site de la commune:
www.montanaire.ch

PROCHAINE ÉDITION

Pour des raisons logistiques, l'édition d'automne du Montanaire Magazine ne sera pas distribuée. Vous recevrez des tous ménages pour les informations les plus importantes. Le délai pour transmettre des annonces et articles pour le prochain magazine est fixé au 15 décembre 2022 à transmettre à: actu@montanaire.ch

Le prochain Montanaire Magazine sera celui d'hiver qui sera publié : février / mars

GAGNANTS DU CONCOURS PHOTO

1^{ER}
Les fraises de Thierrens
Thierrens
© Claudia Zurkinden



2^{EME}
Praz des Nouz
Thierrens
© Brigitte Boileau



3^{EME}
Montgolfière sur Villars-le-Comte
Denezy
© Huguette Crisinel